

**Compte rendu de la réunion de la Coordination Concours Lettres
avec M. Sherringham, conseiller du ministre de l'Éducation nationale
3 octobre 2008, 10h-11h**

Michel Delon, président de la Société Française d'Étude du Dix-huitième Siècle,
Béatrice Guion, secrétaire général de la Société d'Étude du Dix-septième Siècle,
Pierre Nobel, membre du bureau de la Société de Langue et de Littérature Médiévales d'Oc et d'Oil,
ont été reçus par M. Mark Sherringham pour évoquer la réforme des concours de recrutement de l'enseignement secondaire.

1. L'agrégation

M. Sherringham indique que le concours de l'agrégation sera maintenu dans son format actuel, avec le même nombre d'épreuves. Il sollicite l'avis de nos Sociétés sur trois questions, dont il précise bien qu'elles sont indépendantes les unes des autres :

1. introduire dans certaines disciplines un programme sur deux ans, qui permettrait aux étudiants préparer le concours pendant les deux années du master.

2. donner à l'une des épreuves orales existantes un caractère pédagogique plus marqué. Il reviendra aux commissions d'experts qui vont être mises en place de déterminer, discipline par discipline, l'épreuve concernée.

3. ajouter, avec un coefficient faible, une épreuve transversale de connaissance du système éducatif.

Il nous est demandé de réagir à ces hypothèses de travail d'ici mercredi 8 octobre.

2. Le CAPES

2. 1. Le concours

M. Sherringham indique qu'en revanche le concours du CAPES sera modifié, et le nombre d'épreuves restreint. L'hypothèse de travail est celle de deux épreuves disciplinaires à l'écrit, et de deux épreuves à l'oral. L'admissibilité dépendra donc des épreuves disciplinaires. Pour le CAPES de lettres modernes, on peut envisager une composition française et une épreuve de langue ; pour le CAPES de lettres classiques, une composition française et, par tirage au sort, une version latine ou une version grecque.

L'une des deux épreuves d'oral sera une épreuve à support disciplinaire, où le candidat devra traiter une question de cours pour un niveau déterminé, ce qui l'amènera à justifier ses choix pédagogiques.

M. Sherringham évoque la possibilité d'introduire à l'écrit une question d'histoire et / ou d'épistémologie de la discipline, qui s'ajouterait à l'une des épreuves disciplinaires.

À notre question concernant les langues vivantes, il est répondu que la compétence linguistique est du ressort des universités et des masters.

Des groupes d'experts vont être constitués très prochainement pour définir le type d'épreuves pour chaque concours ; les maquettes devront être achevées en décembre. M. Sherringham nous invite à proposer des noms d'universitaires qui pourraient siéger dans ces commissions d'ici une dizaine de jours.

M. Sherringham sollicite également l'avis de nos Sociétés sur l'opportunité d'un programme pour le CAPES.

2. 2. Le master

Dès lors que les concours de l'agrégation et du CAPES sont de nature différente, les masters préparant à chacun d'eux doivent être différenciés, sans que cela interdise des modules communs.

De plus, on peut être candidat aux deux concours, CAPES et agrégation la même année, ce qui doit être prévu par les masters.

Il faut pour s'inscrire à un concours posséder le M1 et être étudiant de M2. Reste en suspens la question d'un étudiant reçu au concours et qui n'obtient pas son M2 à la fin de l'année. Gardet-il le bénéfice du concours, de l'écrit, de rien?

2. 3. Les carrières

Les candidats qui auront réussi et le concours et le master 2 seront nommés fonctionnaires stagiaires en établissement. Ils effectueront dès la première année un service à temps plein, en bénéficiant d'un accompagnement par des professeurs tuteurs.

M. Sherringham indique que si le niveau de recrutement doit être le même pour tous les concours (le M2), la nature des concours et les perspectives de carrière qu'ils ouvrent doivent être différenciées : l'agrégation est destinée à tirer le système vers le haut. Les agrégés ont vocation à enseigner dans les classes d'examen des lycées, dans les classes préparatoires aux grandes écoles et dans le premier cycle universitaire.